PLAN D'ACTIONS SÉCURITÉ 2023



6 Axes de prévention pour atteindre notre objectif : tendre vers le zéro accident

Axe 1 ACCIDENTS DE TRAVAIL

Comportement et non-respect des règles de sécurité

Déclaration d'accident - Retour du salarié

Prévenir sans délai sa hiérarchie.

Les actions relatives à la gestion des accidents de travail sont reconduites (enquête préliminaire, déclaration d'accident et entretien avec la victime lors de son retour). Sanctions

Tout accident lié ou aggravé par le comportement humain et le non-respect des règles de sécurité fera l'objet d'une sanction. Aucun manquement ne peut être toléré.

Communiquer

Diffusion de SMS prévention ou de « flash info » relatif à un accident. L'encadrement de chantier devra communiquer sur les circonstances et les mesures de prévention associées.

Axe 2 RENFORCER L'ACCUEIL DES INTERIMAIRES

Nos engagements pour une intégration réussie

Anticiper

Définir précisément le rôle et les missions de l'intérimaire auprès des entreprises de travail temporaire et vérifier l'adéquation de ses compétences en particulier en termes de sécurité.

Accueillir

Renforcer l'accueil et la sensibilisation des intérimaires lors de leur arrivée au sein de l'entreprise, sur les chantiers et sur les sites industriels (Livret d'accueil, fiche accueil collective,...) en prenant le temps de les réaliser.

S'assurer de la bonne compréhension des messages et des directives données.

Accompagner

Désigner un référent pour accompagner le salarié intérimaire tout au long de sa mission.

Campagne de sensibilisation

Lancement d'une campagne de sensibilisation (ACTU SECU, formation interne...).

Axe 3 RISQUES ROUTIERS

Comportement et non-respect du code de la route

Le risque routier demeure toujours un risque majeur au sein du Groupe. Nous poursuivrons notre engagement entre autres par :

- la reconduction d'actions de prévention (¼ heure sécurité, journée sécurité...) pour rappeler les enjeux de la sécurité routière,
- le suivi administratif de la sinistralité de la flotte (constat amiable, fiche enquête préliminaire...),
- d'éventuelles sanctions.

Axe 4 Améliorer les conditions de Travail

Nos objectifs: Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de prévention pour améliorer les conditions de travail au sein de nos activités et préserver la santé de nos collaboratrices et collaborateurs.

Les meilleures idées seront récompensées lors de la remise des trophées innovation.

Axe 5 Vigilance partagée

Chacun est acteur de sa propre sécurité. Mais cela ne suffit pas. Nous devons également faire attention à la sécurité de nos collègues de travail. Je suis donc vigilant pour moi et pour les autres. Partageons notre vigilance pour nous préserver.

Nos outils

Accroître les échanges collectifs entre le chef de chantier et le personnel de chantier en expliquant les risques et mesures de prévention du chantier lors de l'accueil sécurité sur chantier.

Développer les remontées de situations dangereuses ou presqu'accidents.

Axe 6 Culture sécurité

Elle englobe les attitudes, les comportements et les valeurs de l'entreprise. La renforcer, c'est renforcer notre compétitivité.

Nos leviers

Réaliser des visites sécurité inopinées sur chantier par la Direction de la Région, par le Responsable d'Agence/Responsable d'exploitation/ Chef de secteur et par les conducteurs de travaux.

Favoriser les échanges en réalisant des quarts heures sécurité et des vidéos prévention en intégrant les remontées des situations dangereuses ou presqu'accidents.

L'implication de chacun sera la clé pour progresser et ancrer la culture sécurité au sein du Groupe

Poursuivons nos efforts

Le comité de Direction

Vincent MARPIN
Président Groupe ROGER MARTIN

19/03/2023